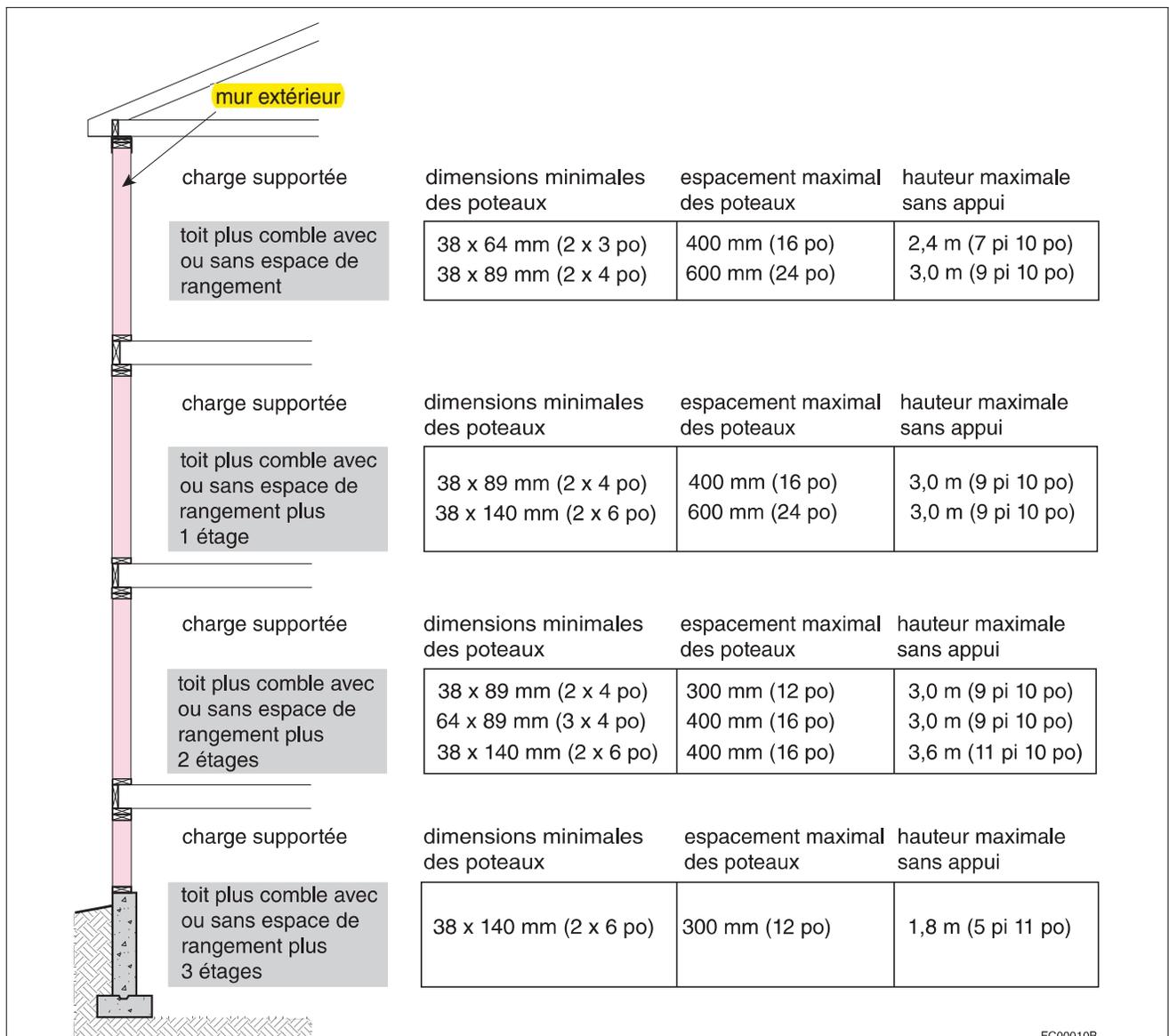


9.23.10.1. Dimensions et espacement

Cet article renvoie au tableau 9.23.10.1. du CNB pour les dimensions et l'espacement acceptables des poteaux. Il vise la réalisation d'une ossature de poteaux des murs qui a la résistance requise pour supporter les charges verticales prévues dues à l'usage, à la neige, à la pluie et au poids de la structure, ainsi qu'une résistance à la flexion suffisante pour s'opposer à la force du vent. Les poteaux servent également de support et de fond de clouage pour les revêtements intermédiaires, les revêtements extérieurs et les revêtements de finition des murs.

La capacité des poteaux d'ossature murale de supporter des charges verticales dépend de leur profondeur, de leur espacement et de leur hauteur. La propension au flambage des poteaux sous des charges verticales est fonction de leur rapport d'élanement. Le revêtement de finition extérieur empêche le flambage latéral des poteaux dont la face large est perpendiculaire au mur, et ces derniers peuvent donc supporter de plus grandes charges verticales que des poteaux dont la face large est parallèle au mur. À moins que les charges supportées ne soient extrêmement faibles, comme celles s'exerçant dans les pignons d'un comble, par exemple, il faut poser la face large des poteaux perpendiculairement à la face du mur.



FC00010B

Figure 9.23.-22
Dimensions minimales, espacement maximal et hauteur maximale sans appui des poteaux des murs extérieurs

Copyright © NRC 1941 - 2019 World Rights Reserved © CNRC 1941-2019 Droits réservés pour tous pays